

Niveau : TROISIEME

Discipline : EDHC

## CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE



### LEÇON 2 : LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES ET L'ASSISTANCE AUX POPULATIONS EN DETRESSE.

#### Situation d'apprentissage.

Des élèves de ta classe confie à certains de leurs camarades qu'ils envisagent dérober des vivres entreposés par le PAM dans un magasin à proximité de leur établissement. Pour les convaincre de renoncer à leur projet d'autres élèves décident de s'informer sur les organisations humanitaires et comprendre leur importance dans l'assistance aux populations en détresse

#### CONTENU

#### I-LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES ET L'ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DETRESSE

##### I-1-LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES

###### I-1-1- Définition

Les organisations humanitaires sont des structures non étatiques spécialisées dans l'assistance aux populations en détresse et aux populations vulnérables telles que les déplacés, les réfugiés, les enfants...

###### I-1-2-Identification des organisations humanitaires

On distingue deux catégories d'organisations humanitaires :

###### **Les organisations humanitaires internationales**

Elles sont en général sous la tutelle de l'O.N.U. qui les finance ; leur champ d'action s'étend à tous les continents et sont présentes dans la plupart des pays.

Exemples :

- le Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (CICR) ; Médecins Sans Frontière (MSF) ; Médecins du monde ; La Caritas (pas sous la tutelle de l'ONU).
- le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.) ; le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) sous la tutelle de l'ONU.

###### **Les organisations humanitaires nationales**

Leur champ d'action est limité au territoire national et bénéficient des fonds de personnes et institutions de bonne volonté pour le financement de leur activité.

###### Exemples

- La société nationale de la croix rouge et ses comités locaux, organisation d'utilité publique

##### **I-2-Les personnes en détresse**

Les personnes en détresses sont les victimes de catastrophes naturelles (inondations, Séisme...) ou de conflits armés. Elles sont obligées de fuir les zones dangereuses pour sauver leur vie en abandonnant tous leurs biens sur place.

Exemples : les déplacés, les réfugiés...

## **II- LES ACTIONS DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES**

Les actions des organisations humanitaires concernent :

- les dons de vivres et de non vivres aux populations ;
- les soins médicaux aux victimes ;
- la prise en charge psychosociale des victimes ;
- l'installation des abris ;
- la construction des écoles et de centres de santé ;
- le rapprochement des membres des familles sinistrées ou le rétablissement de liens familiaux (RLF)

## **III L'IMPORTANCE DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES**

Les actions des organisations humanitaires permettent de:

- protéger et sauver des vies humaines ;
- restaurer la dignité des victimes ;
- soulager les personnes en détresse
- Préserver l'harmonie et la cohésion au sein de la communauté

## **IV-LES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS RESPONSABLES FACE AUX ORGANISATIONS HUMANITAIRES**

Au regard de leur importance pour les populations chaque citoyen doit adopter un comportement responsable :

- éviter de détruire et de s'attaquer aux installations et équipements appartenant aux organisations humanitaires ;
- collaborer avec le personnel humanitaire à la mise en œuvre des actions humanitaires ;
- respecter et protéger les représentants et le personnel humanitaires
- les organisations humanitaires doivent faire de la diffusion auprès des populations.

## **RESUME**

Les actions des Organisations Humanitaires sont la manifestation de la solidarité humaine. Elles contribuent à la restauration de la dignité humaine et à la consolidation de la cohésion sociale. Les populations doivent adopter un comportement responsable face aux organisations humanitaires.

### **Activité d'application**

Dans la liste suivante d'organisations et de structures, relève celles qui sont des organisations humanitaires

- a- La CARITAS ;
- b- LA Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEFCI) ;
- c- Le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) ;
- d- L'Union Africaine (UA);
- e- Le fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;

**Corrigé :** a ; c ; e ;

## SITUATION D'EVALUATION

En vacances, tu apprends qu'un convoi humanitaire doit traverser votre village pour une mission. Tes amis te demandent de te joindre à eux pour dresser un barrage afin d'exiger des droits de passage à ce convoi et ainsi avoir de l'argent de poche.

- 1- Indique le problème posé ;
- 2- Cite deux conséquences du projet des camarades ;
- 3- Donne les raisons de ton (du) refus de participer à cette action

## Corrigé

1- Le problème posé dans la Situation est un appel à dresser un barrage à un convoi humanitaire : non-respect et non protection des Organisations Humanitaires et leurs personnels.

2- Si les camarades mettaient leur projet à exécution :

- le convoi n'arriverait pas à temps au lieu de la mission ;
- l'assistance aux personnes à qui la mission est destinée ne sera pas soulagée à temps.
- la mission pourrait annuler sa mission faute de moyens pour payer les droits de passage, ce qui serait en défaveur des personnes à assister.

3- Je refuse de participer au projet de mes camarades du village.

Mon refus se justifie par le fait que la mission que ces Organisations Humanitaires sont en train d'effectuer, c'est pour aller soulager des personnes en détresse par :

- les dons de vivres et de non vivres, les soins aux populations, l'installation des abris, la construction des écoles et de centres de santé. Au contraire, nous devons les encourager, les aider, avoir une franche collaboration avec le personnel afin de mener à bien leur mission de restaurer la dignité de toutes ces personnes qui souffrent, et qui sont nos compatriotes ; nous aussi pourrions être à la place de ces victimes.

## EXERCICES

### Activité d'application 1

Voici des affirmations relatives aux actions des organisations humanitaires. Ecris V en face de celles qui sont vraies et F en face de celles qui sont fausses.

Les actions menées par les organisations humanitaires sont :

- 1- offrir des vivres aux victimes des catastrophes naturelles ;
- 2- rechercher les criminels de guerre ;
- 3- construire des abris pour les déplacés de guerre ;
- 4- rapprocher les familles des victimes des conflits ;
- 5- construire des écoles.
- 6- Convoyer des armes aux belligérants

### Corrigé :

Vrai = 1 ; 3 ; 4 ; 5

Faux = 2 ; 6

## ACTIVITE D'APPLICATION 2

Voici des affirmations relatives aux actions des organisations humanitaires. Indique V pour celles qui sont Vraies et F pour celles qui sont fausses

Les actions menées par les organisations humanitaires sont :	V/F
1-offrir des vivres aux victimes des catastrophes naturelles	
2-rechercher les criminels de guerre	
3-construire des abris pour les déplacés de guerre	
4-rapprocher les familles des victimes des conflits	
5-construire des écoles	
6-Convoyer des armes aux belligérants	

### **Corrigé**

Les actions menées par les organisations humanitaires sont :	V/F
1-offrir des vivres aux victimes des catastrophes naturelles	V
2-rechercher les criminels de guerre	F
3-construire des abris pour les déplacés de guerre	V
4-rapprocher les familles des victimes des conflits	V
5-construire des écoles	V
6-Convoyer des armes aux belligérants	F

### **ACTIVITE D'APPLICATION 3**

Parmi les propositions suivantes relatives aux attitudes à adopter face aux organisations humanitaires, relève celles qui sont justes :

Les attitudes à adopter face aux organisations humanitaires sont :

- 1-éviter de détruire les installations et équipements des organisations humanitaires ;
- 2-empêcher les populations en détresse d'avoir accès aux organisations humanitaires ;
- 3-collaborer avec le personnel humanitaire à la mise en œuvre des actions humanitaires ;
- 4-respecter et protéger les représentants et le personnel humanitaires ;
- 5-Arrêter le personnel des organisations humanitaires

### **CORRIGE**

Les attitudes à adopter face aux organisations humanitaires sont :

- 1-éviter de détruire les installations et équipements des organisations humanitaires ;
- 3-collaborer avec le personnel humanitaire à la mise en œuvre des actions humanitaires ;
- 4-respecter et protéger les représentants et le personnel humanitaires ;

### **SITUATION D'EVALUATION 1**

En vacances au village, tes amis et toi voulez participer au tournoi de maracana inter-quartiers organisé pendant les vacances. En vue de payer votre droit de participation et louer les équipements, l'un d'entre vous propose dérober et vendre des sacs de riz à la représentation locale d'une ONG internationale où il travaille en qualité de bénévole.

- 1 – Identifie le problème posé.

- 2 – Cite deux attitudes et comportements envers les organisations humanitaires que cette proposition viole.
- 3 – Justifie ton refus de cette proposition.

### **CORRIGE**

#### **1 – Le problème posé**

La proposition de dérober les biens d'une ONG internationale

#### **2 – Les deux attitudes et comportements envers les organisations humanitaires violés par cette proposition**

- éviter de détruire et de s'attaquer aux installations et équipements appartenant aux organisations humanitaires ;
- collaborer avec le personnel humanitaire à la mise en œuvre des actions humanitaires

#### **3 – La justification du refus de cette proposition**

Il n'est pas acceptable de dérober et vendre les biens des organisations humanitaires car leurs actions permettent de:

- protéger et sauver des vies humaines ;
- restaurer la dignité des victimes ;
- soulager les personnes en détresse
- Préserver l'harmonie et la cohésion au sein de la communauté

### **SITUATION D'EVALUATION 2**

Le HCR projette de construire des tentes dans votre village pour accueillir des réfugiés venant d'un pays limitrophe où se déroulent des affrontements armés. Au cours de la réunion organisée par le village pour analyser la situation, certains villageois s'opposent à la construction de ces tentes au motif qu'ils ne partagent pas les mêmes coutumes que ces réfugiés.

- 1 – Identifie le problème posé.
- 2 – Cite :
  - 2-1-deux autres organisations qui peuvent aider ces réfugiés ;
  - 2-2-deux rôles de ces organisations.
- 3 – Justifie ton avis en faveur de la construction de ces tentes.

### **CORRIGE**

#### **1 – Le problème posé**

Le refus de la construction des tentes pour des réfugiés par certains villageois ou l'opposition à la réalisation d'un projet du HCR.

#### **2-1 - Les autres organisations pouvant aider ces réfugiés :**

- le Comité International de la Croix Rouge (CICR) ;
- Médecins Sans Frontière (MSF) ;
- Médecins du monde ;
- la Caritas (pas sous la tutelle de l'ONU).

-le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.).

**2-2-Les actions que peuvent mener ces organisations :**

- protéger et sauver des vies humaines ;
- restaurer la dignité des victimes ;
- soulager les personnes en détresse ;
- Préserver l'harmonie et la cohésion au sein de la communauté.

**3 – La justification de son avis en faveur de la construction des tentes dans le village :**

Chaque citoyen doit adopter un comportement responsable face aux organisations humanitaires en :

- évitant de détruire et de s'attaquer aux installations et équipements appartenant aux organisations humanitaires ;
- collaborant avec le personnel humanitaire à la mise en œuvre des actions humanitaires ;
- respectant et protégeant les représentants et le personnel humanitaires.